

## Définition des statuts

Les statuts définis ci-dessous ont pour objectif de faciliter le repérage de groupes de témoignages parmi les ouvrages publiés de 1940 à nos jours. De fait, la classification adoptée, forcément réductrice, ne correspond pas exactement aux typologies historiques traditionnelles et, moins encore, aux critères administratifs et mémoriels élaborés après la Libération.

*Le statut d'un auteur est d'abord et avant tout défini par ce qu'il rapporte dans son récit.*

L'auteur peut au demeurant cumuler plusieurs statuts, selon le parcours décrit (par exemple « résistant » puis « déporté non racial »). Enfin, il est souvent nécessaire de combiner ce critère avec d'autres – ainsi, la nationalité de l'auteur ou encore les thématiques centrales du récit. Par exemple, la combinaison du statut « prisonnier de guerre » avec les mots-clefs relatifs aux forces armées et/ou avec la nationalité permettra de distinguer les témoignages des prisonniers de guerre français en Allemagne de ceux des prisonniers de guerre allemands en France, ou des « malgré-nous » détenus en URSS.

<u>Civil dans la guerre</u>	Civil dont la guerre a modifié le destin, sans pour autant qu'il relève d'un autre statut (collaborateur, résistant, travailleur, persécuté, interné ou déporté) : membre d'un service de secours confronté aux événements de guerre, personne amenée à cacher des Juifs, des aviateurs alliés ou tout autre fugitif, victime de l'exode, de bombardements, de représailles ou encore, enfant dont les parents ont été déportés, etc.
<u>Collaborationniste</u>	Partisan de la politique de collaboration, l'auteur témoigne de son engagement au service de l'Allemagne nazie par la plume, l'action politique, une activité policière ou la lutte militaire.
<u>Déporté non racial</u>	Auteur déporté dans un camp de concentration ou une prison sur le territoire du Reich, quels que soient la durée et le motif de sa déportation (hors déportation raciale).
<u>Déporté racial</u>	Déporté comme Juif dans le cadre de la politique génocidaire menée par le III <sup>e</sup> Reich, l'auteur témoigne de son expérience dans les camps.
<u>Détenu ou interné</u>	Auteur témoignant de sa détention ou de son internement dans une prison et/ou un camp en France ou ailleurs avant la Libération.
<u>Epuré</u>	Auteur témoignant de son internement et/ou de son jugement à la Libération pour faits de collaboration.
<u>Incorporé de force</u>	Soldat originaire d'Alsace ou de Moselle enrôlé de force dans l'armée allemande
<u>Insoumis</u>	Auteur témoignant de son expérience après avoir refusé de répondre à une convocation régulière de l'autorité militaire. (Concerne ici les Alsaciens-Mosellans des régions annexées).
<u>Homme d'Etat</u>	Auteur évoquant son rôle à la tête d'un Etat, comme membre d'un gouvernement ou comme représentant de son pays à l'étranger.
<u>Observateur</u>	Simple citoyen ou personnage public, l'observateur assiste aux événements et les commente sans avoir connu un destin

	particulier défini dans les autres statuts.
<u>Pétainiste</u>	Auteur, généralement un intellectuel ou un homme public, dont le témoignage exprime un soutien à la personne et à la politique du maréchal Pétain.
<u>Persécuté racial</u>	Ayant échappé à la déportation, l'auteur témoigne des mesures visant les Juifs sous l'Occupation dont il a été victime (exclusion professionnelle, spoliation, vie en clandestinité, rafle, etc.).
<u>Prisonnier de guerre</u>	Soldat capturé par l'ennemi témoignant de sa vie de prisonnier de guerre.
<u>Réfractaire au travail obligatoire</u>	L'auteur raconte son expérience après avoir refusé de se soumettre au service du travail obligatoire ou de retourner en Allemagne à l'issue d'une permission.
<u>Résistant</u>	L'auteur témoigne de son engagement (en tenue civile) dans une organisation liée à la Résistance en France ou à l'étranger.
<u>Serviteur de l'Etat</u>	Haut fonctionnaire, préfet ou chef de cabinet, etc. engagé dans la politique du gouvernement qu'il sert.
<u>Soldat (1939-1940)</u>	Militaire relatant son expérience au sein des forces armées françaises de la déclaration de guerre à l'entrée en vigueur de l'armistice.
<u>Soldat (armée de Vichy)</u>	Auteur témoignant de sa présence ou de son action au sein de l'armée d'armistice et/ou dans une organisation militaire de Vichy qui a subsisté jusqu'à la Libération.
<u>Soldat (FFL ou FFC)</u>	L'auteur témoigne de son engagement militaire dans les Forces françaises libres et/ou combattantes.
<u>Soldat (forces alliées)</u>	L'auteur, de nationalité étrangère, rapporte son expérience dans les armées engagées contre les forces de l'Axe entre 1939 et 1945.
<u>Soldat (forces de l'Axe)</u>	L'auteur témoigne de son expérience dans les forces armées allemandes ou italiennes, ou dans l'une de leurs organisations paramilitaires.
<u>Travailleur (requis ou volontaire)</u>	Auteur relatant son expérience sur le territoire du Reich comme travailleur volontaire ou au titre du travail obligatoire.